



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 28/02/2020

Reçu en préfecture le 28/02/2020

Affiché le 28/02/2020

SLO

ID : 081-248100737-20200211-BP2020_009ANNEX-BF

BUDGET PRIMITIF 2020

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 FEVRIER 2020**

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Situation financière au 31 décembre 2019

II. Vision consolidée du BP 2020

III. Des prévisions de recettes prudentes et réalistes

IV. Une évolution contenue des charges de fonctionnement

V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

VI. Un haut niveau d'investissement

VII. Emprunt d'équilibre : variable d'ajustement du budget

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- De fortes incertitudes sur la croissance mondiale **mais une économie française qui résiste mieux que le reste de la zone euro** ;
- Un retour à l'équilibre des finances publiques retardé ;
- Une dotation globale de fonctionnement constante pour la troisième année consécutive au niveau national ;
- **Suppression totale de la taxe d'habitation sur la période 2021 – 2023 compensée** pour les communes par un transfert de la part départementale de foncier bâti et **par une fraction de TVA pour les intercommunalités.**
- **Des bases fiscales qui seront actualisées selon deux coefficients : +0,9% pour la taxe d'habitation et +1,2% pour le foncier bâti ;**
- Un FPIC gelé au niveau national à un milliard d'euros pour la cinquième année consécutive ;
- **Les fondamentaux financiers de l'agglomération restent solides ce qui lui permet de conserver un haut niveau d'investissement.**

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Situation financière au 31 décembre 2019

II. Vision consolidée du BP 2020

III. Des prévisions de recettes prudentes et réalistes

IV. Une évolution contenue des charges de fonctionnement

V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

VI. Un haut niveau d'investissement

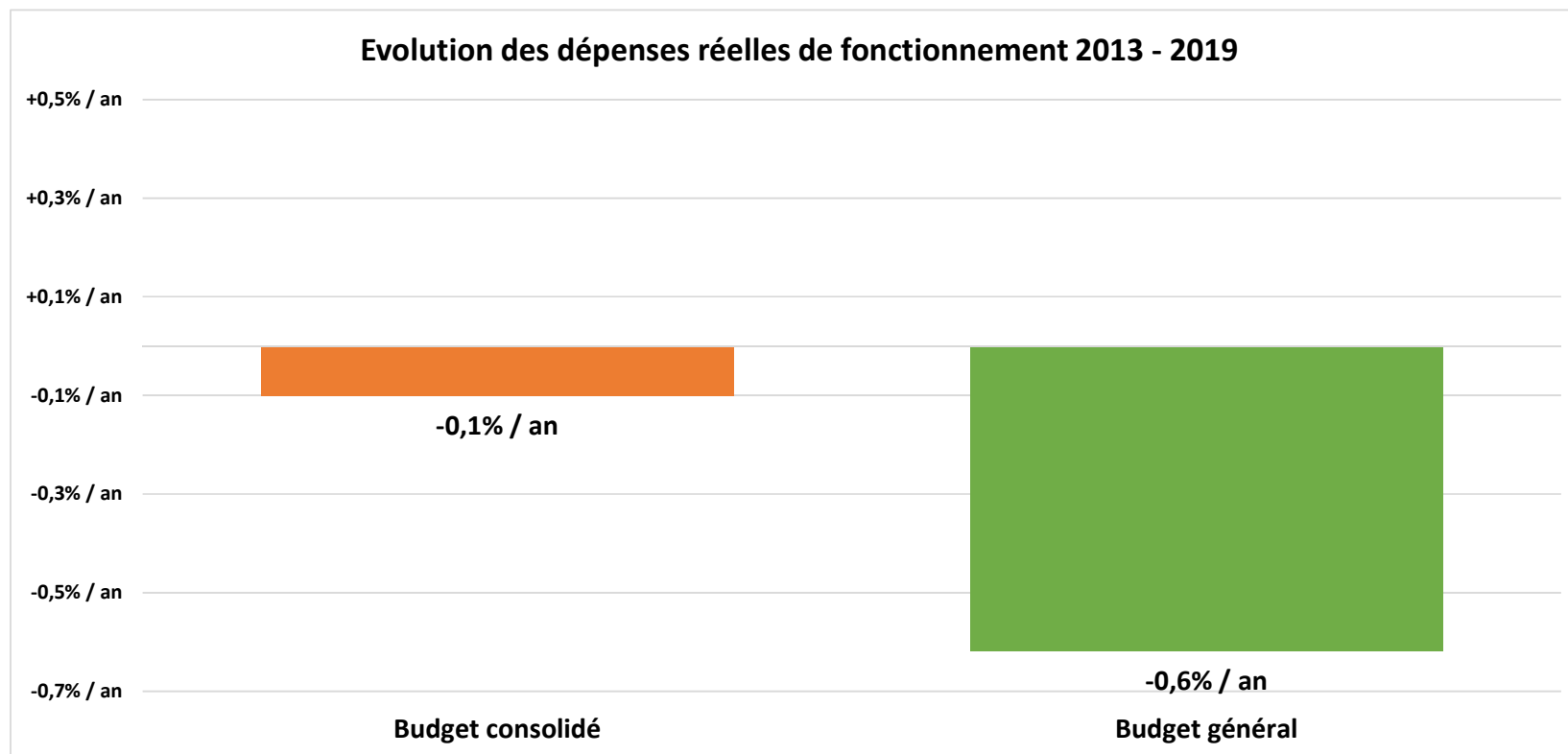
VII. Emprunt d'équilibre : variable d'ajustement du budget

UNE TRAJECTOIRE FINANCIÈRE MAÎTRISÉE ET DES INDICATEURS DE GESTION SOLIDES

- Des efforts de gestion importants ont été conduits par les services de l'agglomération, qui ont permis une **baisse significative des dépenses de fonctionnement**.
- La réduction des charges de fonctionnement a permis une **amélioration sensible de l'autofinancement** de la collectivité.
- Les capacités de financement de la collectivité ont été mises au service prioritairement d'une **politique d'investissement soutenue**.
- L'augmentation des dépenses d'investissement n'a pas eu d'impact sur la dette de l'agglomération.
- Le **montant de la dette s'est réduit de manière conséquente** sur la période de la mandature.
- Le niveau de fiscalité a été strictement maintenu.

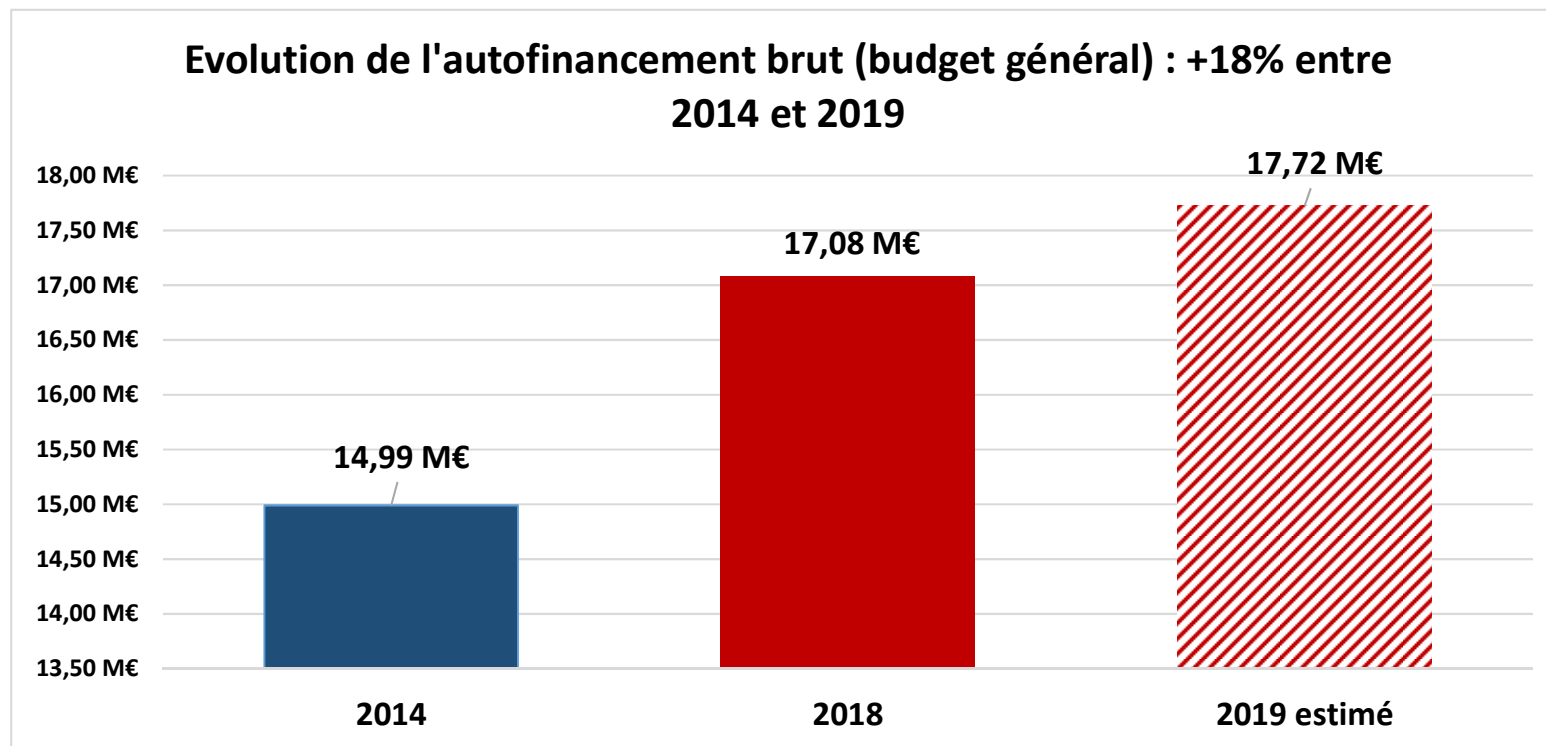
DES EFFORTS CONSÉQUENTS POUR LA RÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT...

Envoyé en préfecture le 28/02/2020
Reçu en préfecture le 28/02/2020
Affiché le 28/02/2020
ID : 081-248100737-20200211-BP2020_009ANNEX-BF



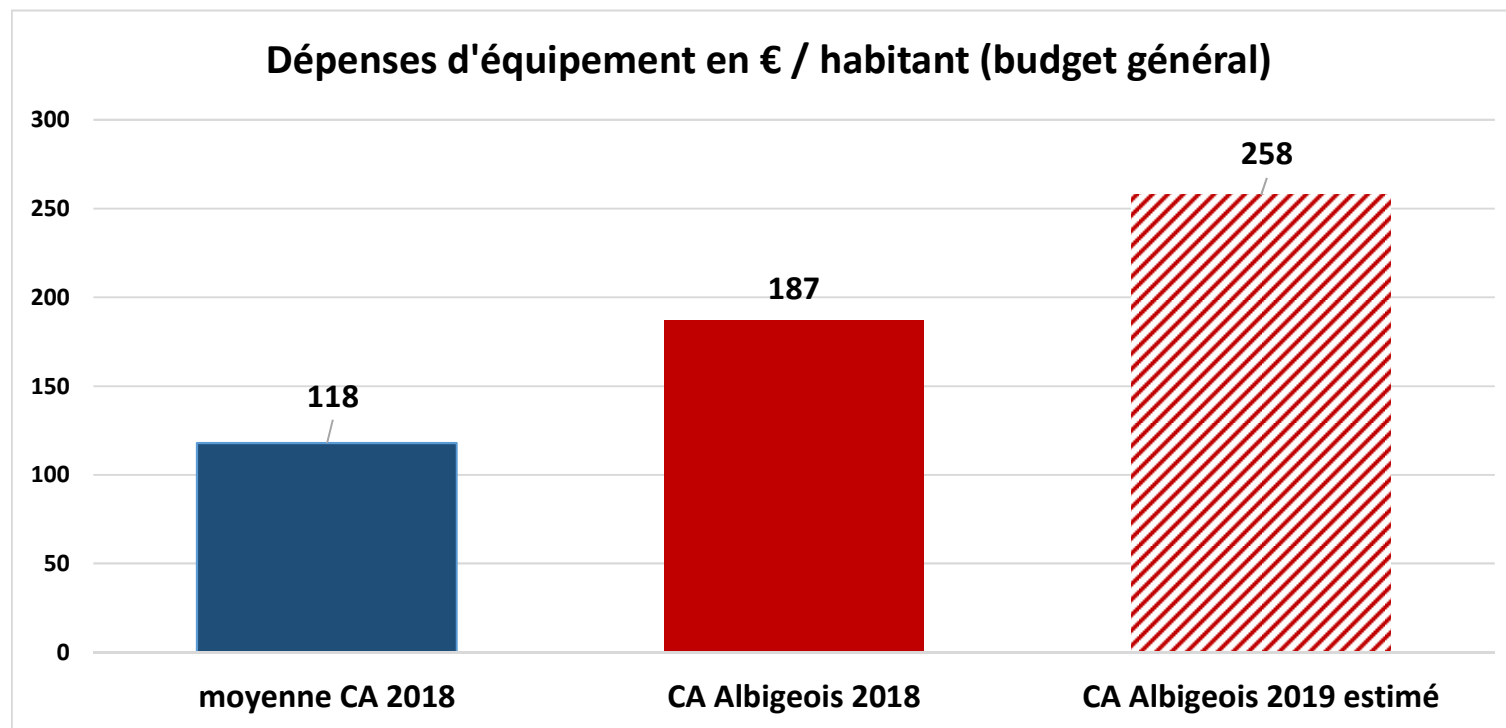
Source : comptes administratifs définitifs 2014 à 2018 puis estimation pour 2019

... QUI ONT PERMIS UNE CONSOLIDATION DE L'AUTOFINANCEMENT...



Source : comptes administratifs définitifs 2014 à 2018 puis estimation pour 2019

... AU SERVICE DE L'INVESTISSEMENT TERRITOIRE



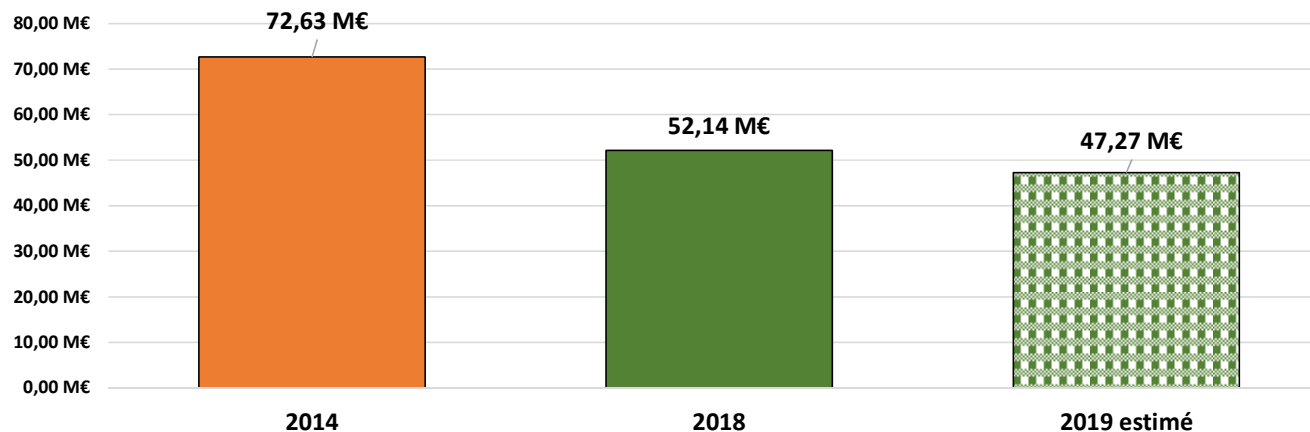
Source : fiche de situation financière 2018 – DGFIP – budget général et estimation 2019

UNE BAISSÉ CONSÉQUENTE DE L'ENCOURS DE DETTE

Evolution de l'encours de dette budget consolidé (au 31/12/N) : -26,1% entre 2014 et 2019

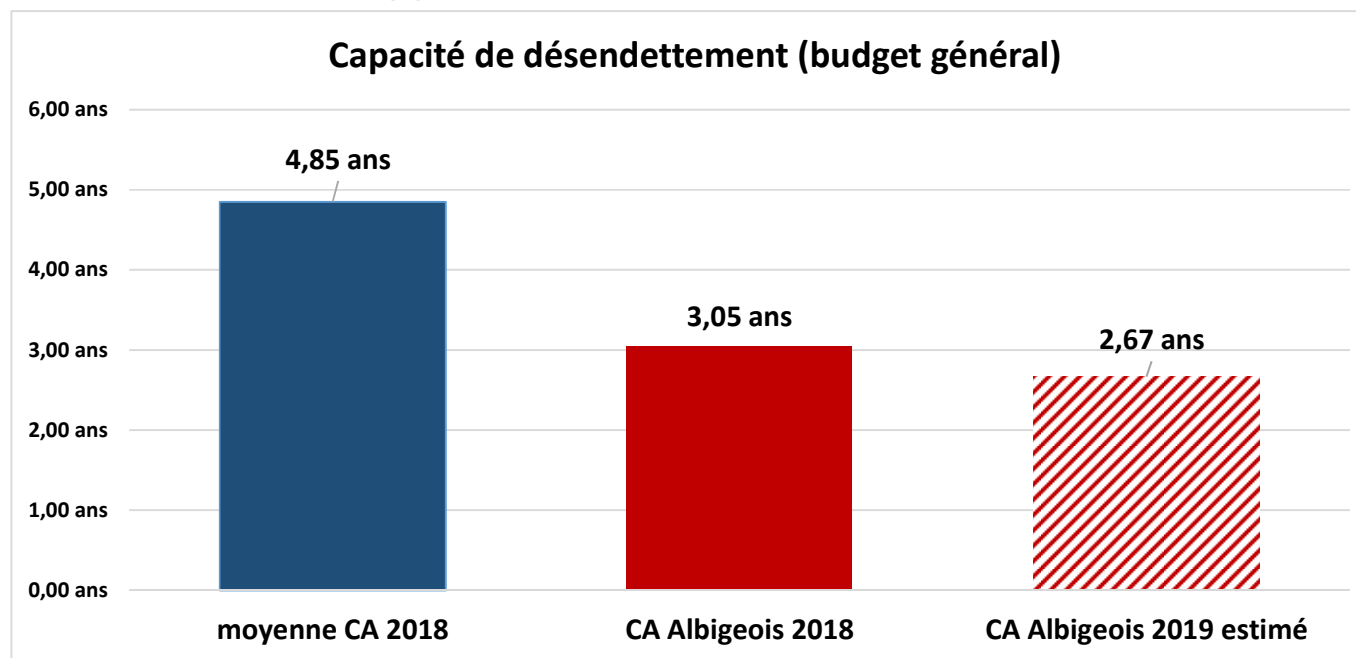


Evolution de l'encours de dette budget général (au 31/12/N) : -34,9% entre 2014 et 2019



UN NIVEAU D'ENDETTEMENT MODÉRÉ ET QUI SE RÉDUIT

- Au 31 décembre 2019, la **capacité de désendettement de la communauté d'agglomération s'établirait en dessous de 3 ans (2,67 années)**. Elle se réduirait de 4 mois par rapport au 31 décembre 2018.
- Cet indicateur est particulièrement bien positionné : **il est inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération (4,85 années)** et il est significativement éloigné du seuil d'alerte fixé entre 8 et 12 ans.
- Il traduit un niveau d'endettement modéré au regard de l'excédent dégagé par la communauté d'agglomération sur sa section de fonctionnement.



Source : fiche de situation financière 2018 – DGFIP – budget général et estimation 2019

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Situation financière au 31 décembre 2019

II. Vision consolidée du BP 2020

III. Des prévisions de recettes prudentes et réalistes

IV. Une évolution contenue des charges de fonctionnement

V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

VI. Un haut niveau d'investissement

VII. Emprunt d'équilibre : variable d'ajustement du budget

BP 2020 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS RÉELLES + OPÉRATIONS D'ORDRE)

Envoyé en préfecture le 28/02/2020
 Reçu en préfecture le 28/02/2020
 Affiché le 28/02/2020
 ID : 081-248100737-20200211-BP2020_009ANNEX-BF

BUDGET CONSOLIDE PERIMETRE CONSTANT (HORS EAU POTABLE)				
	BP 2019	BP 2020	Evolution 2019 - 2020	
FONCTIONNEMENT	94 509 287 €	96 030 006 €	+1 520 719 €	+1,6%
INVESTISSEMENT	61 639 321 €	61 001 330 €	-637 991 €	-1,0%
TOTAL	156 148 608 €	157 031 337 €	882 729 €	+0,6%

BUDGET CONSOLIDE Y COMPRIS EAU POTABLE		
BP 2020	Evolution 2019 - 2020	
105 887 207 €	+11 377 920 €	+12,0%
68 930 830 €	+7 291 509 €	+11,8%
174 818 037 €	+18 669 429 €	+12,0%

- **Le budget consolidé de la communauté d'agglomération s'élèvera en 2020 à 174,8 M€** : 105,9 M€ en section de fonctionnement et 68,9 M€ en section d'investissement.
- **Le montant total des inscriptions budgétaires progresse de +12%.** Cette accroissement s'explique par le transfert de la compétence eau potable.
- **A périmètre constant (hors budget annexe eau potable), l'évolution du budget consolidé est contenue à +0,6%, ce qui démontre une maîtrise de l'évolution des dépenses de notre agglomération.**

BP 2020 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS RÉELLES + OPÉRATIONS D'ORDRE)

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total	% du total
Budget général	62,52 M€	32,63 M€	95,15 M€	54,4%
Budget transports urbains	6,61 M€	3,14 M€	9,75 M€	5,6%
Budget assainissement collectif	8,48 M€	6,61 M€	15,09 M€	8,6%
Budget zones d'activité	0,13 M€	0,07 M€	0,20 M€	0,1%
Budget assainissement non collectif	0,09 M€	0,23 M€	0,32 M€	0,2%
Budget parking	0,04 M€	0,37 M€	0,41 M€	0,2%
Budget photovoltaïque	0,12 M€	0,10 M€	0,22 M€	0,1%
Budget ZAC Innoprod	8,89 M€	8,81 M€	17,70 M€	10,1%
Budget ZAC RIEUMAS	8,75 M€	8,14 M€	16,89 M€	9,7%
Budget Immobilier Innoprod	0,40 M€	0,91 M€	1,31 M€	0,7%
Budget Eau Potable	9,86 M€	7,93 M€	17,79 M€	10,2%
Total	105,89 M€	68,93 M€	174,82 M€	100,0%

- Le budget de la communauté d'agglomération se compose **d'un budget général et de 10 budgets annexes**.
- Un budget annexe eau potable est créé au 1^{er} janvier 2020. **Il s'élève à 17,79 M€, soit 10,2% du budget consolidé de l'agglomération**.
- Les 4 principaux budgets de l'agglomération** (général, transports urbains, assainissement collectif et eau potable) **concentrent 78,8% des crédits votés**.
- Le poids des budgets de ZAC (19,8%) est à relativiser** car ces budgets sont majoritairement composés d'opération d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains aménagés (transferts de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement).

BP 2020 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS RÉELLES)

BUDGET CONSOLIDE PERIMETRE CONSTANT (HORS EAU POTABLE)				
	BP 2019	BP 2020	Evolution 2019 - 2020	
FONCTIONNEMENT	59 906 724 €	61 164 365 €	+1 257 641 €	+2,1%
INVESTISSEMENT	43 333 189 €	41 529 713 €	-1 803 476 €	-4,2%
TOTAL	103 239 913 €	102 694 078 €	-545 835 €	-0,5%

BUDGET CONSOLIDE Y COMPRIS EAU POTABLE		
BP 2020	Evolution 2019 - 2020	
68 757 294 €	+8 850 570 €	+14,8%
49 167 713 €	+5 834 524 €	+13,5%
117 925 007 €	+14 685 094 €	+14,2%

- En déduisant l'ensemble des opérations d'ordre qui sont équilibrées en dépenses et en recettes (amortissements, virements entre sections, opérations de valorisation des stocks,...), **les dépenses réelles** (celles donnant lieu à décaissement de trésorerie) **du BP 2020 s'établissent à 117,93 M€ : 68,76 M€ en section de fonctionnement et 49,17 M€ en section d'investissement.**
- A périmètre constant (hors budget annexe eau potable), les dépenses réelles s'élèvent à 102,65 M€ contre 103,24 M€ au BP 2019, soit une légère contraction de -0,5%.**

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Situation financière au 31 décembre 2019

II. Vision consolidée du BP 2020

III. Des prévisions de recettes prudentes et réalistes

IV. Une évolution contenue des charges de fonctionnement

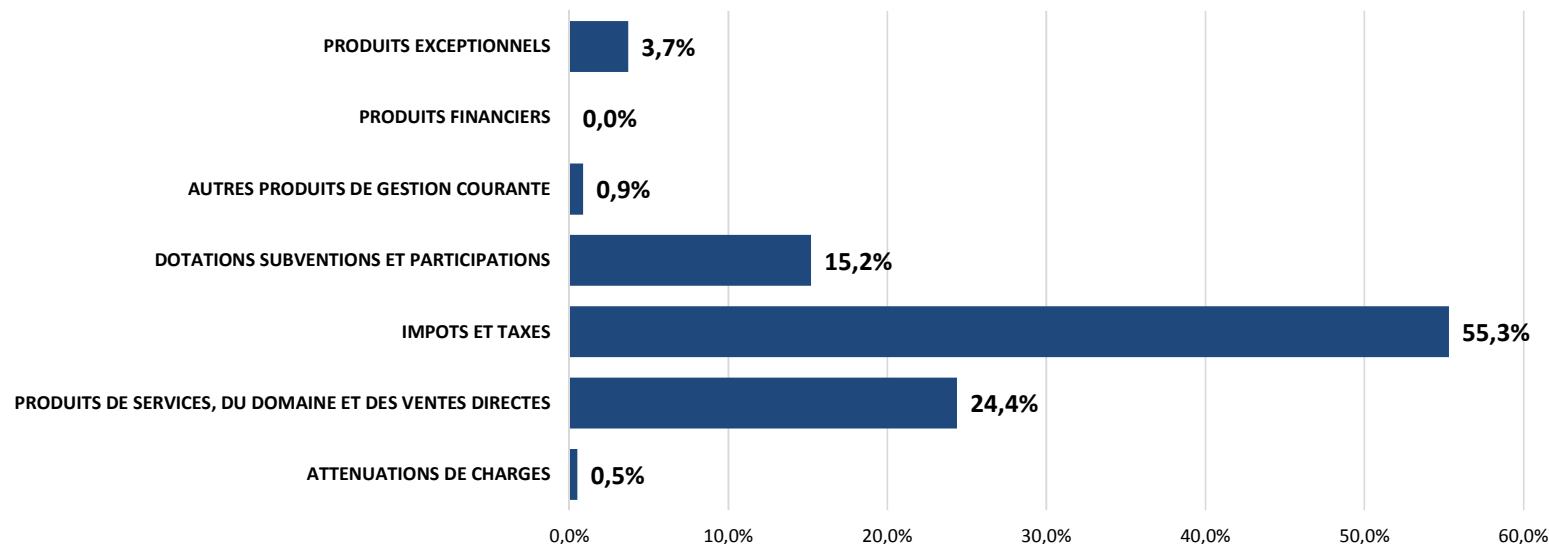
V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

VI. Un haut niveau d'investissement

VII. Emprunt d'équilibre : variable d'ajustement du budget

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

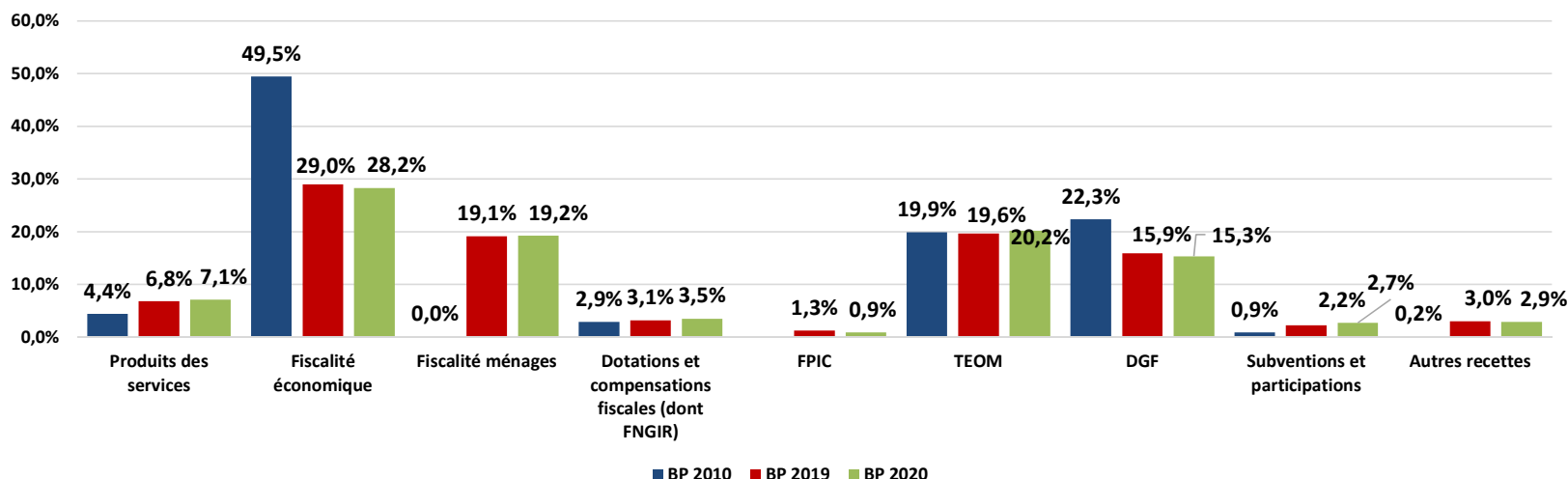
Structure des recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2020



	BP 2020
ATTENUATIONS DE CHARGES	445 000 €
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET DES VENTES DIRECTES	21 217 103 €
IMPOTS ET TAXES	48 126 390 €
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 233 065 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	759 358 €
PRODUITS FINANCIERS	13 530 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 224 644 €
TOTAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	87 019 090 €
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	18 868 117 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	105 887 207 €

LA FISCALITÉ DIRECTE REPRÉSENTE PRÈS DE LA MOITIÉ DE NOS PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

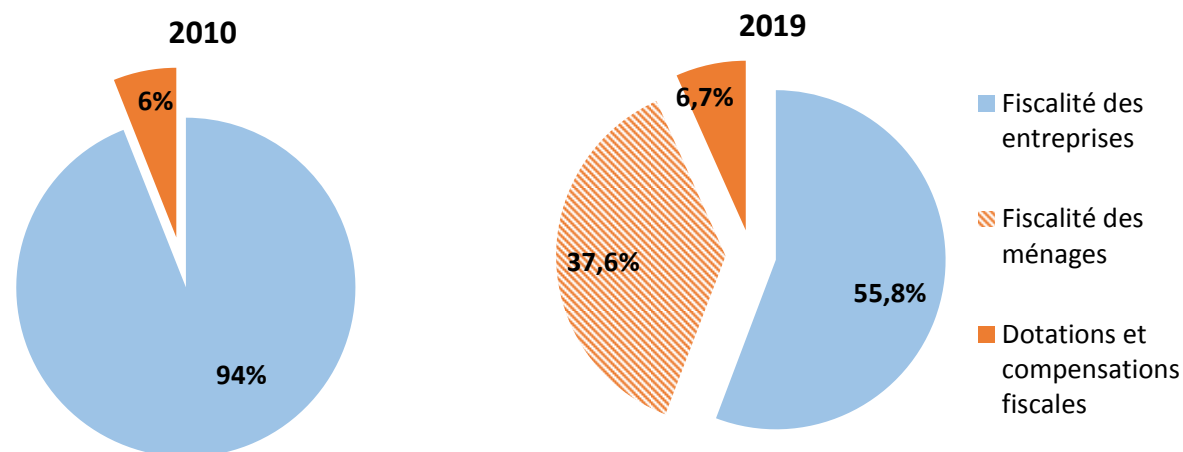
Evolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement (budget général)



- Au BP 2020, les recettes réelles de fonctionnement du budget général s'élèvent à 61,77 M€. **Elles progressent de +1,6% par rapport au BP 2019.**
- **La fiscalité directe concentre près de la moitié (47,4%) des ressources de ce budget :** 28,2% pour la fiscalité économique et 19,2% pour la fiscalité « ménages ». Un basculement s'est opéré de la fiscalité économique vers la fiscalité « ménages » suite à la réforme fiscale de 2010.
- **Viennent ensuite la TEOM (20,2%) et la DGF (15,3%).** Le poids de la TEOM est stable dans le temps aux environ de 20%. En revanche, celui de la DGF a subi une érosion en raison de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics (-7 points de pourcentage entre le BP 2010 et le BP 2020).
- Enfin, **la part des produits des services et des autres recettes progresse** suite au transfert de la compétence « voirie » (droits de stationnement, redevances d'occupation du domaine public, redevances d'affermage, forfait post-stationnement...).

UNE CROISSANCE DU PRODUIT FISCAL DIRECT DE 11,4%

- Depuis la réforme initiée en 2010, le produit fiscal de l'agglomération se compose de trois types de ressources :
 - ✓ **des impôts à taux fixés localement** (TH, CFE, FB, FNB), dont les bases progressent en fonction du coefficient de majoration forfaitaire fixé en fonction de l'inflation réelle constatée l'année précédente (+2,2% entre novembre 2017 et novembre 2018) et de l'évolution physique (nouvelles constructions, variations de population). **Depuis 2011, le poids de la fiscalité ménages (TH et FNB) s'est fortement accru. Elle représente aujourd'hui 36,6% des recettes fiscales directes de l'agglomération.**
 - ✓ **des impôts à taux ou barèmes nationaux** comme la CVAE, les IFER et la TASCOM.
 - ✓ **des dotations et compensations fiscales** (FNGIR, DC RTP...) dont le rôle est d'assurer la neutralité financière des différentes réformes fiscales.



UNE CROISSANCE DU PRODUIT FISCAL DIRECT DE +1,4%

- Pour le BP 2020, **le produit fiscal direct y compris compensations fiscales est estimé à 31,47 M€** contre 31,02 M€ en 2019 (montant encaissé).
- **Les hypothèses retenues sont les suivantes :**
 - ✓ Revalorisation forfaitaire des bases : +0,9% pour la taxe d'habitation et +1,2% pour le foncier bâti ;
 - ✓ Evolution physique des bases (nouvelles populations / nouvelles constructions) : hypothèse prudente de +1%, conforme à la tendance des années passées ;
 - ✓ **Taux d'imposition : stabilité**
 - ✓ CVAE : prise en compte de l'estimation transmise par les services fiscaux et réalisée sur la base des recettes encaissées par l'Etat en 2019. **Le produit de cette taxe diminuerait de 0,1 M€. Ce chiffre est à prendre avec prudence et pourrait être revu lors de la notification définitive en mars 2020 ;**
 - ✓ TASCOT : prise en compte de la modulation des tarifs votée lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019 (coefficient multiplicateur de 1,15 à partir du 1^{er} janvier 2020 contre 1,10 en 2019).

UNE CROISSANCE DU PRODUIT FISCAL DIRECT DE +1,4%

Envoyé en préfecture le 28/02/2020
Reçu en préfecture le 28/02/2020
Affiché le 28/02/2020
ID : 081-248100737-20200211-BP2020_009ANNEX-BF

Evolution du produit fiscal direct y compris compensations fiscales

K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	BP 2020	évol. 19/20
+ Contributions directes	23 868	25 384	26 250	25 723	26 534	26 846	27 320	27 826	28 953	29 313	+1,2%
Impôts ménages (TH et FNB)	9 437	9 802	10 080	10 143	10 564	10 443	10 523	10 687	11 500	11 751	+2,2%
Produit de CFE	8 780	9 870	9 836	9 402	9 695	9 803	9 976	10 416	10 281	10 526	+2,4%
Produit de la CVAE	3 752	3 794	4 308	4 141	4 439	4 501	4 381	4 591	5 051	4 955	-1,9%
Produit de l'IFER	305	340	346	367	385	395	410	416	429	427	-0,4%
Taxe additionnelle FNB	103	103	107	106	110	111	115	117	124	118	-4,6%
Produit de la TASCOM	1 188	1 228	1 348	1 256	1 232	1 272	1 684	1 393	1 496	1 536	+2,7%
Rôles supplémentaires	303	247	225	309	109	322	231	206	72	0	-100,0%
+ Comp° fiscales	999	937	866	795	783	647	741	762	972	1 063	+9,4%
+ DCRTP	402	410	388	388	388	388	388	388	355	352	-0,9%
+ FNGIR	698	744	738	738	738	738	738	737	737	737	0,0%
= Impôts locaux "larges" (yc compensation fiscales)	25 967	27 474	28 241	27 644	28 442	28 619	29 186	29 712	31 017	31 465	+1,4%
<i>évolution</i>		+5,8%	+2,8%	-2,1%	+2,9%	+0,6%	+2,0%	+1,8%	+4,4%	+1,4%	

2011 - 2019 : produits réellement encaissés - 2020 : prévisions

ZÉRO AUGMENTATION DE LA FISCALITE

- Pour la 12^{ème} année consécutive les taux de fiscalité directe seront maintenus en 2020.
- L'évolution du produit fiscal est donc issue de la seule croissance des bases d'imposition.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%
TAXE D'HABITATION	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%
TAXE FONCIER BATI	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TAXE FONCIER NON BATI	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%

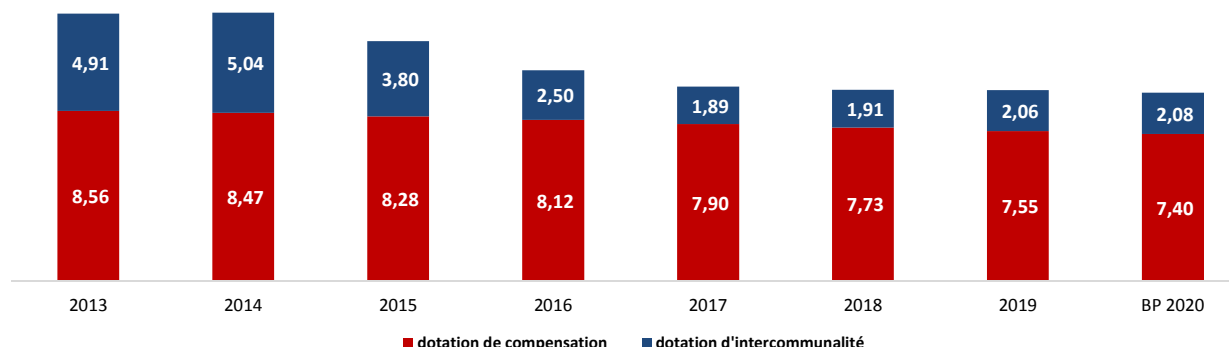
STABILITÉ DES TAUX DE TEOM POUR LA SECONDE ANNÉE CONSÉCUTIVE

- **Le montant inscrit au BP 2020 s'élève à 12,46 M€ (+2% par rapport au montant encaissé en 2019).**
- **Cette hypothèse de produit repose sur une stabilité des taux de TEOM pour l'année 2020.**
- **Un taux est fixé par zone de service.** Depuis 2015, les taux de TEOM sur le territoire de l'agglomération sont harmonisés à l'intérieur des 3 zones de service.
- **En 2019, l'agglomération a encaissé un produit de 12,22 M€, avec un taux moyen pondéré sur le territoire de 12,88%** (12,65% sur la zone A (Albi), 13,55% sur la zone B (Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Puygouzon, Lescure d'Albigeois, Saliès, Saint-Juéry) et 12,85% sur la zone C (Castelnau de Lévis, Le Séquestre, Marssac, Terssac, Rouffiac).
- **Les coûts de traitement seront impactés dans les années à venir par l'évolution des taux de TGAP.** Si la progression devrait être limitée en 2019 et 2020 (+1 € par tonne et par an), **la dynamique sera plus marquée à partir de 2021**, le taux de TGAP devant atteindre 65 € la tonne à l'horizon 2025 contre 16 € par tonne en 2018.
- **Ces évolutions nous imposent d'étudier de nouveaux modes de financement de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères comme la mise en place de la redevance spéciale à partir de 2021 (vote en conseil communautaire du 2 juillet 2019).**

UNE DGF QUI DEVRAIT DIMINUER DE -1,5%

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux collectivités locales devrait s'élever en 2020 pour l'agglomération à 9,48 M€, **soit une baisse de -1,5% par rapport au montant encaissé en 2019.**
- Elle se compose d'une dotation d'intercommunalité** répartie en fonction de la population, du potentiel fiscal, du coefficient d'intégration fiscale et du revenu par habitant **et d'une dotation de compensation** (ex compensation pour suppression de la part « salaires » de taxe professionnelle).

Evolution de la DGF



- Entre 2013 et 2017, la DGF de l'agglomération a diminué de -3,68 M€** en raison de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics (-27,3%). **Ce prélèvement a été effectué sur la dotation d'intercommunalité.**
- Cette ponction s'est interrompue à partir de 2018. **En 2019, la dotation d'intercommunalité a progressé de 158 K€** en raison de la mutualisation au niveau national des contributions individuelles à l'effort de redressement des comptes publics. **Grâce à son bon niveau d'intégration fiscale (CIF supérieur à 35%), l'agglomération bénéficie d'une garantie de maintien de sa dotation par habitant.** Pour 2020, nous avons retenu une hypothèse d'augmentation de +0,5%.
- Le montant de la dotation de compensation devrait baisser quant à lui de -2%.** Cet écrêtement qui est effectué sur l'ensemble des EPCI a pour objectif d'alimenter les dotations de péréquation du bloc communal (dotations de solidarité urbaine et rurale).

FPIC : UNE INSCRIPTION AU MINIMUM GARANTI

- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) versé par l'Etat aux collectivités locales est plafonné pour la 5^{ème} année consécutive à 1 milliard d'euros.**
- **Depuis 2015, le territoire de l'Albigeois est bénéficiaire du FPIC.** Le montant alloué en 2019 s'élevait à 2 071 227 €.
- **Parallèlement, nous sommes devenus pour la première fois contributeur à ce dispositif de péréquation en 2017.** Le niveau de cette contribution était de 169 806 € en 2019.
- **Déduction faite de ce prélèvement, le solde du FPIC reversé au territoire s'élevait donc à 1 901 421 € en 2019.**
- La répartition de « droit commun » a de nouveau été retenue (répartition en fonction du CIF). **La communauté d'agglomération bénéficie d'une dotation (nette de la contribution) de 1 012 809 € (soit 53,27% correspondant au niveau d'intégration intercommunale) et les communes se sont réparties la somme de 888 612 € (soit 46,63% pour les dépenses restant au niveau communal).**
- L'Albigeois étant toujours très proche du seuil d'inéligibilité en 2019 (715^{ème} sur 747 territoires éligibles), nous avons par prudence fait l'hypothèse d'une perte d'éligibilité en 2020. **La somme inscrite au BP 2020 (551 630 €) est donc équivalente à 50% du montant perçu en 2019, soit le niveau de garantie en cas de perte d'éligibilité.**
- **La contribution de 2020 est quant à elle estimée à 120 K€ (90,45 K€ en 2019).**

LES PRODUITS DES SERVICES

- **Le montant prévu au budget général 2020 s'élève à 4,37 M€, soit 7% de nos recettes réelles de fonctionnement :**
 - ✓ Équipements aquatiques : 0,94 M€ ;
 - ✓ Revente des matériaux collectés : 0,98 M€ ;
 - ✓ Droits de stationnement : 1,23 M€ ;
 - ✓ Forfait post stationnement : 220 K€ ;
 - ✓ Remboursements (mises à disposition, refacturations entre budgets...) : 0,76 M€ ;
 - ✓ Redevances d'occupation du domaine public (voirie, NRAZO) : 138,9 K€ ;
 - ✓ Médiathèques : 83,75 K€ ;
 - ✓ Chenil : 18 K€.

PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE

- Ces recettes s'élèvent à 721 858 € sur le budget général, contre 717 800 € au BP 2019 (+1%).
- Elle sont principalement composées des redevances versées par les délégataires de services publics : Qpark (347 K€), Interparking (360 K€) et le marché de Jarlard (3 500 €).
- Le solde (11 350 €) correspond à des locations immobilières.

RECETTES AFFECTÉES AU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

- Le versement transport perçu par le budget annexe transports urbains, est **une taxe assise sur la masse salariale**, due par les entreprises du territoire de l'agglomération de plus de 10 salariés, afin de contribuer au développement du réseau de transports publics.
- **Son taux sera maintenu à 0,6% en 2020. Il est inchangé depuis 2008. Il est plafonné en fonction de la taille de la collectivité, de son classement ou non en zone touristique et des projets menés (transport en commun en site propre).**
- **A compter du 1er janvier 2016, le seuil définissant les entreprises assujetties au VT a changé** : désormais, ce sont uniquement les entreprises de 11 salariés et plus qui doivent s'acquitter de cette taxe (contre les entreprises de 9 salariés et plus précédemment). **En contrepartie de cette mesure, l'agglomération a perçu une compensation d'un montant de 43 615,25 € en 2019 (41 781,62 € en 2018).** A partir de 2020, cette compensation sera intégrée dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales. **Elle sera réduite de 50% en 2020 soit une perte de recettes de 21,8 K€ pour l'agglomération.**
- Le produit du versement transport est donc directement lié à la vitalité économique du territoire dont il est d'ailleurs l'un des indicateurs.
- **Le produit de cette taxe progresse en moyenne de +2,6% par an depuis 2010 (+6% en 2019).**
- **Le montant de versement transport inscrit au BP 2020 s'élève à 4,1 M€.** Cette taxe représente 73% des produits de fonctionnement inscrits au BP 2020 hors subvention d'équilibre du budget général.
- **Les recettes commerciales ont progressé de +5% / an entre 2013 et 2019 (dont +3,4% en 2019). Les inscriptions budgétaires 2020 s'élèvent à 750 K€.** Cette prévision de recettes tient compte du développement de l'offre acté dans le cadre du plan de déplacements urbains.

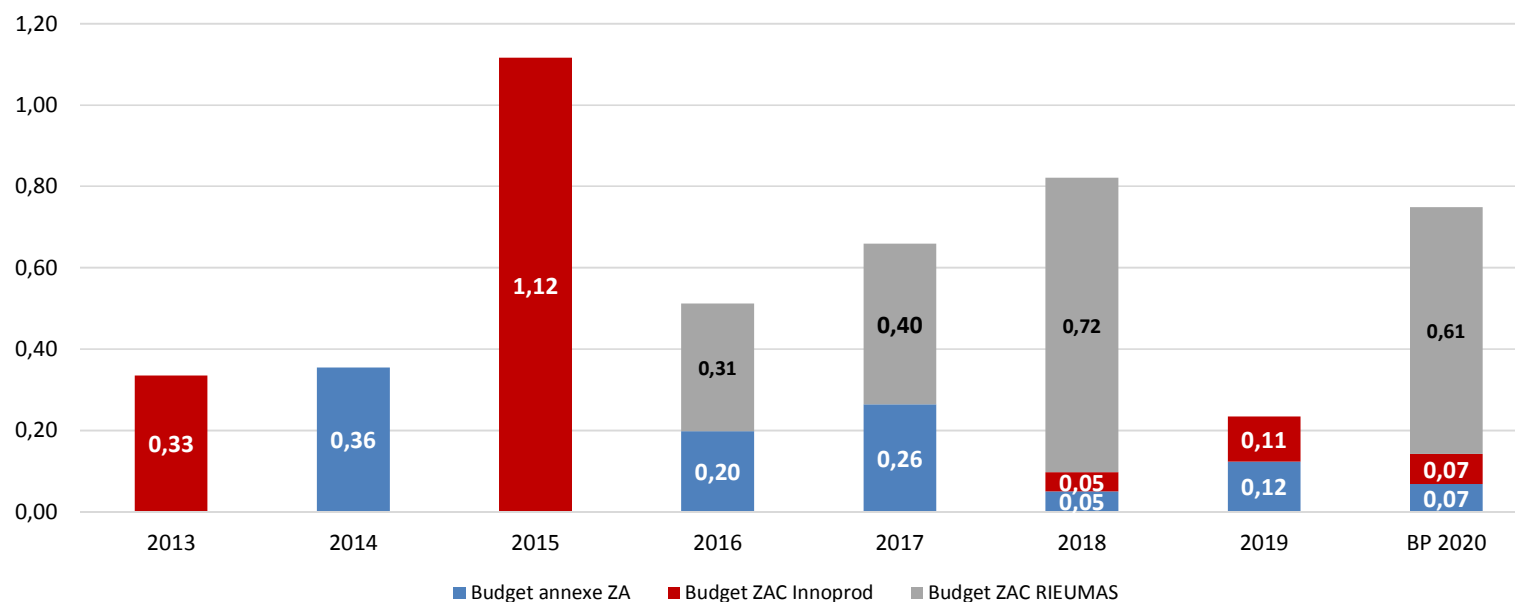
PRODUITS DES SERVICES BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- **Le montant des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe assainissement collectif est de 7,61 M€.** Le financement de ce budget annexe est assuré par :
 - ✓ La redevance d'assainissement collectif : 5,215 M€ ;
 - ✓ La redevance de modernisation des réseaux collectée pour le compte de l'agence de l'eau : 0,9 M€ ;
 - ✓ La facturation des travaux de branchement : 0,26 M€ ;
 - ✓ La participation pour l'assainissement collectif et autres prestations diverses : 0,7 M€ ;
 - ✓ La prime d'épuration : 0,18 M€ ;
 - ✓ La vente de biogaz : 0,29 M€ ;
 - ✓ Le remboursement de frais pour l'assainissement pluvial : 60,5 K€.
- La gestion de l'assainissement collectif est soumise à une contrainte particulière puisque ce budget doit impérativement assurer l'intégralité du financement de ses dépenses par ses ressources propres, **sans possibilité pour le budget général d'y contribuer.**
- **Les tarifs des redevances ont augmenté de +2,75% en août 2019** afin de permettre un renouvellement du réseau d'eaux usées de 1,5% par an ce qui correspond à la moyenne nationale (environ 3 M€ HT d'investissements par an).

LES CESSIONS DE TERRAINS ÉCONOMIQUES

- Depuis 2015, la politique d'investissement menée en matière de développement économique porte ses fruits en terme de ventes de terrains. **Au BP 2020, le montant attendu du produit des cessions de terrains économiques s'élève à 0,75 M€.**
- Ce haut niveau de recettes permettra de limiter au minimum la participation financière du budget général aux budgets annexes de zones.**

Evolution des cessions de terrains (en M€)



BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

- **Suite au transfert de la compétence eau potable, les tarifs des redevances des 4 anciennes régions sont reconduits au 1^{er} janvier 2020 avant d'être progressivement harmonisés. L'assujettissement du service à la TVA devient obligatoire pour l'ensemble des communes (précédemment 3 communes sur 4 étaient assujetties à la TVA) :**
 - ✓ **Albi** : part fixe de 28,34 € HT et part variable de 1,35374 € HT / m³.
 - ✓ **Arthès** : part fixe de 47,4 € HT et part variable de 1,24 € HT / m³. Jusqu'en 2019 la commune d'Arthès n'était pas assujettie à la TVA. **A partir du 1^{er} janvier 2020 les tarifs 2019 sans TVA deviennent des tarifs TTC.**
 - ✓ **Lescure** : part fixe de 41,76 € HT et part variable de 1,92 € HT / m³.
 - ✓ **Saint-Juéry** : part fixe de 52 € HT et part variable de 1,275 € HT / m³.
- **Le produit de la redevance d'eau potable est estimé à 4,9 M€ au BP 2020.**
- **Comme l'assainissement collectif, le budget annexe eau potable est un service public industriel et commercial financé intégralement par les usagers des communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry (pas de possibilité de financement par le budget général).**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- Les recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2020 s'élèvent à 87 M€.
- A périmètre constant (hors eau potable), elles progressent de +0,7% (+1,86% hors produits des cessions des budgets de zones d'activités économiques). Cette évolution repose sur des hypothèses prudentes et réalistes.
- La dotation globale de fonctionnement devrait diminuer de -1,5% en raison de l'écrêtement de la dotation de compensation qui sert à alimenter la croissance des dotations de péréquation du secteur communal.
- L'éligibilité au FPIC reste toujours incertaine. L'inscription proposée correspond au montant garanti (50% de la recette 2019).
- L'évolution du produit fiscal se limite à la seule croissance des bases d'imposition (+1,4% en moyenne).
- La sobriété fiscale est maintenue pour la 12^{ème} année consécutive. Les taux de TEOM resteront également constants pour la seconde année consécutive.
- Des produits de cessions économiques qui devraient se maintenir à un niveau élevé en 2020 et qui permettront de limiter la participation du budget général aux budgets annexes de zones.

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Situation financière au 31 décembre 2019

II. Vision consolidée du BP 2020

III. Des prévisions de recettes prudentes et réalistes

IV. Une évolution contenue des charges de fonctionnement

V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

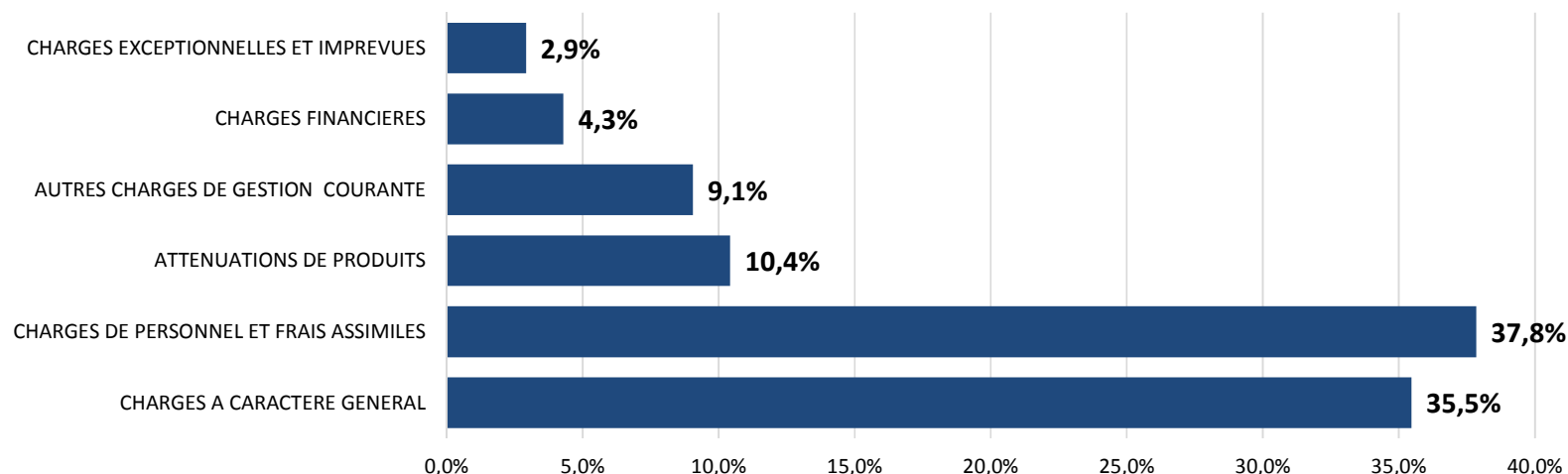
VI. Un haut niveau d'investissement

VII. Emprunt d'équilibre : variable d'ajustement du budget

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

Envoyé en préfecture le 28/02/2020
 Reçu en préfecture le 28/02/2020
 Affiché le 28/02/2020
 ID : 081-248100737-20200211-BP2020_009ANNEX-BF

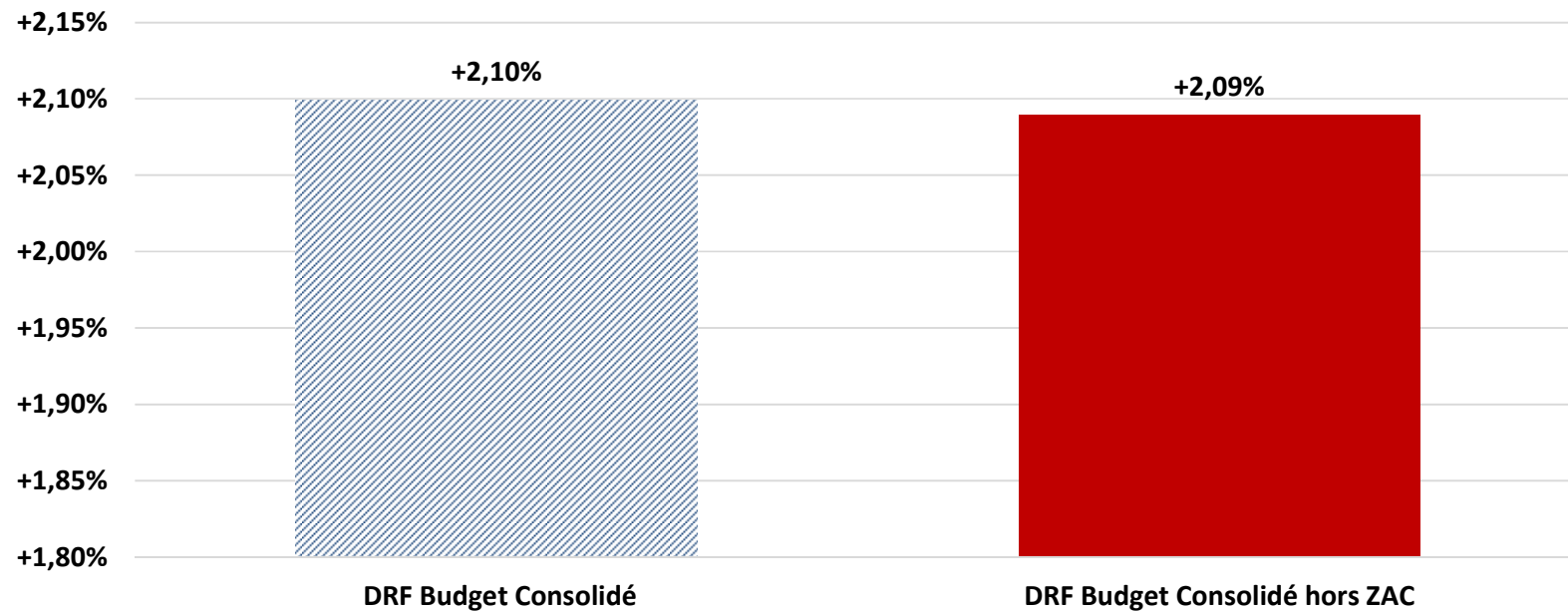
Structure des dépenses réelles de fonctionnement consolidées du BP 2020



	BP 2020
CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 378 878 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	26 023 176 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 169 500 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 229 040 €
CHARGES FINANCIERES	2 950 800 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES ET IMPREVUES	2 005 900 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	68 757 294 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 346 075 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 783 838 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	105 887 207 €

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT À PÉRIMÈTRE CONSTANT

Evolution Dépenses Réelles de Fonctionnement BP 2020

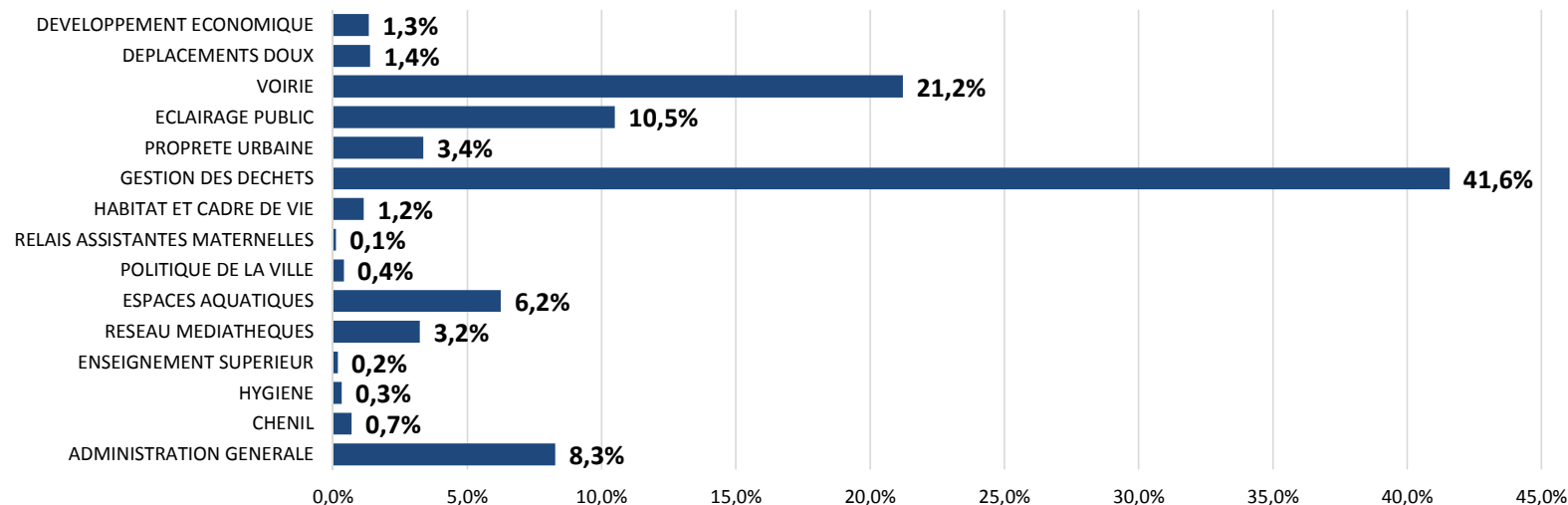


UNE ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CONTENUE À +2%

- **Le montant des dépenses réelles de fonctionnement consolidées est de 68,7 M€.**
- **A périmètre constant (hors budget eau potable), les dépenses réelles de fonctionnement consolidées progressent de +2,09% au BP 2020.**
- **Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement est obtenue grâce à l'effort de l'ensemble des services de l'agglomération.**
- La principale baisse de dépenses est concentrée, comme les années précédentes, **sur les charges financières qui diminuent de 12% (-375 K€)** suite au désendettement observé depuis 2013.
- Ces évolutions de dépenses tiennent compte de l'accroissement de l'offre de transport ces deux dernières années qui s'est traduite par une augmentation des moyens alloués au service (+6 conducteurs et +3 bus par rapport à 2017). **Au BP 2020, la subvention d'équilibre progresse de 75 K€ : 1 M€ contre 925 K€ au BP 2019 (stabilité depuis 2014).**
- **Ces efforts sur la section de fonctionnement visent à permettre de maintenir un autofinancement élevé afin de conserver un haut niveau d'investissement sur le territoire, sans accroître le poids de la dette.**

STRUCTURE DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Structure des charges à caractère général du budget général - BP 2020



Charges à caractère général par budget	BP 2020	Structure en %
Budget général	15 331 958	62,9%
Budget transports urbains	1 795 867	7,4%
Budget assainissement collectif	2 083 586	8,5%
Budget zones d'activité	58 800	0,2%
Budget assainissement non collectif	12 815	0,1%
Budget parking	27 124	0,1%
Budget photovoltaïque	19 980	0,1%
Budget ZAC Innoprod	417 500	1,7%
Budget ZAC RIEUMAS	2 052 000	8,4%
Budget Immobilier Innoprod	195 350	0,8%
Budget Eau Potable	2 383 898	9,8%
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 378 878	100,0%

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- Tous budgets confondus, **les charges de personnel sont estimées à 26 023 175,56 € au BP 2020.**
- **Hors transfert de l'eau potable, les charges de personnel consolidées augmentent de +3% par rapport au BP 2019 (+0,7 M€), en déduisant les recettes affectées aux nouveaux recrutements** (remboursements de mises à disposition, subventions de partenaires, modification d'attributions de compensation...).
- **L'augmentation de ce poste de dépense provient notamment de mesures réglementaires sur lesquelles l'agglomération n'a pas d'influence et qui s'imposent à notre collectivité :**
 - ✓ Augmentation du SMIC ;
 - ✓ Avancements d'échelons à la durée unique ;
 - ✓ Poursuite du dispositif « parcours professionnels, carrières et rémunérations ».
- Par ailleurs, les dépenses de personnel sont également impactées **par la première année pleine du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).**

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- **Les dépenses de personnel se répartissent par budget de la manière suivante :**
 - ✓ Budget général : 19 553 824,56 € ;
 - ✓ Budget transports urbains : 3 650 361,00€ ;
 - ✓ Budget assainissement collectif : 1 026 364,00 € ;
 - ✓ Budget assainissement non collectif : 72 095,00 € ;
 - ✓ Budget Eau potable : 1 720 531,00 €.
- **Ces charges de personnel sont atténuées par des recettes à hauteur de 539 000 € :**
 - ✓ Contrats aidés : 5 000 € ;
 - ✓ GIP contrat de ville et animation du PLIE : 141 000 € ;
 - ✓ Remboursement du syndicat mixte du SCOT : 53 000 € ;
 - ✓ Contrat enfance de la CAF (service RAM) : 100 000 € ;
 - ✓ Service vélo : 25 000 € ;
 - ✓ Participation animation contrat de transition écologique et maîtrise énergétique : 30 000 € ;
 - ✓ Remboursement personnel mis à disposition : 185 000 €.

POURSUIVRE LA LOGIQUE DE MUTUALISATION

- Visant à éviter les redondances d'administration entre l'intercommunalité et ses communes, **la mutualisation des moyens** s'est concrètement mise en œuvre depuis 2010 (plateformes collaboratives, logiciels communs finances et ressources-humaines...) et **s'est accélérée depuis 2015 avec la création de services communs dont l'expertise et l'ingénierie bénéficient progressivement à l'ensemble des collectivités du territoire albigeois.**
- **La communauté d'agglomération est dotée actuellement de 6 services communs :** ressources-humaines, finances, informatique, autorisation des droits du sol achats publics / assurances / affaires juridiques et système d'information géographique.
- **Les périmètres de ces services n'ont cessé de croître depuis leur création, signe de leur intérêt pour les collectivités du territoire. Les communes ont ainsi pu bénéficier de l'expertise des services de l'agglomération à un coût maîtrisé.**
- Lors de l'évaluation initiale des charges liées à la création des services communs, une clause de revoyure avait été intégrée. **Elle a été activée en 2019 afin que les coûts retenus sur les attributions de compensation communales soient calculés au plus juste.**

COTISATIONS 2020

- **Le montant des cotisations prévues au BP 2020, s'élève à 75 400 €.**
- **Ce poste de dépenses a été sensiblement réduit ces dernières années : -24 400 € depuis le BP 2012.**
- **Les principales adhésions sont les suivantes :** association des communautés de France, dialogue métropolitain, association technopolitaine Albi-Innoprod, AUAT, réseau entreprendre Tarn, initiatives Tarn, Ressources et Territoires, ADIL (partenariat de 3 ans)...

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

- **Montant des subventions et participations prévues au BP 2020 : 5 880 010 € (budget général). Deux postes concentrent $\frac{3}{4}$ des dépenses : la contribution au SDIS et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.**
- Ce poste de dépenses est composé de :
 - ✓ la participation au SDIS qui progresse de +1,5% en 2020 (3,3 M€) ;
 - ✓ subventions d'équilibre aux budgets annexes (1,141 M€) ;
 - ✓ actions économiques (Albisia, Technopole, couveuse, initiative Tarn, aide au recrutement de salariés, concours Albi Up, Fablab...) : 259 050 € ;
 - ✓ la subvention pour le gestionnaire de l'aire d'accueil de Jarlard : 280 000 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte du SCOT : 83 000 € ;
 - ✓ la participation au GIP contrat de ville : 36 100 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte Sup' Albi Tarn : 200 000 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte du CRITT : 25 000 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte rivière Tarn : 32 006 € ;
 - ✓ La participation au syndicat du Dadou (taxe capitaire) : 50 000 €. **Cette charge sera retenue sur l'attribution de compensation des communes dans le cadre du transfert de la compétence eau potable.**
 - ✓ cofinancements des actions du contrat de ville : 40 600 € ;
 - ✓ créances éteintes et admises en non valeur : 22 000 €
 - ✓ ...

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

- **Les subventions d'équilibre aux budgets annexes s'élèvent au BP 2020 à 1 140 854 €.** Ce montant est un plafond qui sera réajusté en fin d'exercice en fonction du besoin de financement effectivement constaté.
- **Elles progressent de 78 260 € par rapport au budget primitif 2018.**
- **La hausse est concentrée sur la participation au budget annexe des transports urbains qui augmente de 75 000 € : 1 M€ contre 925 K€ au BP 2019.** Cette évolution résulte de l'accroissement de l'offre de transport ces deux dernières années qui s'est traduite par une augmentation des moyens alloués au service (+6 conducteurs et +3 bus par rapport à 2017). **La participation au budget annexe des transports continuera de progresser dans les années à venir afin de financer le centre technique de Lebon.**
- **L'enveloppe prévue au BP 2020 est répartie par budget de la manière suivante :**

	BP 2019	BP 2020	Ecart
Budget transports urbains	925 000,00 €	1 000 000,00 €	75 000,00 €
Budget zones d'activité	51 410,00 €	51 410,00 €	0,00 €
Budget parking	8 374,00 €	4 664,00 €	-3 710,00 €
Budget photovoltaïque	69 010,00 €	67 980,00 €	-1 030,00 €
Budget Immobilier Innoprod	8 800,00 €	16 800,00 €	8 000,00 €
Total	1 062 594,00 €	1 140 854,00 €	78 260,00 €

UN DÉSENDETTEMENT QUI PERMET UNE BAISSSE MASSIVE DES FRAIS FINANCIERS

- A périmètre constant, le montant des charges financières s'élève à 2 630 800 €.
- Elles diminuent de 374 600 € par rapport au BP 2019, soit une baisse de 12,5%.
- Cette réduction résulte du désendettement mis en œuvre depuis l'exercice 2013, avec une baisse de l'encours de dette de -27% entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2019.
- Les charges financière du budget annexe de l'eau potable sont estimées à 320 000 € pour 2020.

Charges financières par budget

Budgets	BP 2019	BP 2020	Ecart
Budget général	1 950 000,00 €	1 670 000,00 €	-280 000,00 €
Budget transports urbains	50 000,00 €	38 500,00 €	-11 500,00 €
Budget assainissement collectif	1 005 000,00 €	920 000,00 €	-85 000,00 €
Budget zones d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget assainissement non collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget parking	400,00 €	2 300,00 €	1 900,00 €
Budget photovoltaïque	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC Innoprod	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC RIEUMAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget Immobilier Innoprod	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total à périmètre constant	3 005 400,00 €	2 630 800,00 €	-374 600,00 €
Budget Eau potable	0,00 €	320 000,00 €	320 000,00 €
Total budget consolidé	3 005 400,00 €	2 950 800,00 €	-54 600,00 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- Une progression des dépenses réelles de fonctionnement consolidées (à périmètre constant) contenue à +2% grâce à l'effort de l'ensemble des services ;
- Des dépenses de personnel nettes des recettes affectées qui augmentent de +3%, avec une part de l'augmentation contrainte par des décisions nationales ;
- Une baisse des frais financiers qui se poursuit et permet d'absorber une partie de la croissance des dépenses contraintes ;
- Une subvention d'équilibre au budget annexe transport urbain qui progresse pour faire face au développement de l'offre ;
- L'évolution de nos charges est cohérente avec la croissance de nos produits de fonctionnement ce qui doit nous permettre de trouver des marges de manœuvre en matière d'autofinancement qui resteront orientées vers l'investissement.

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Situation financière au 31 décembre 2019

II. Vision consolidée du BP 2020

III. Des prévisions de recettes prudentes et réalistes

IV. Une évolution contenue des charges de fonctionnement

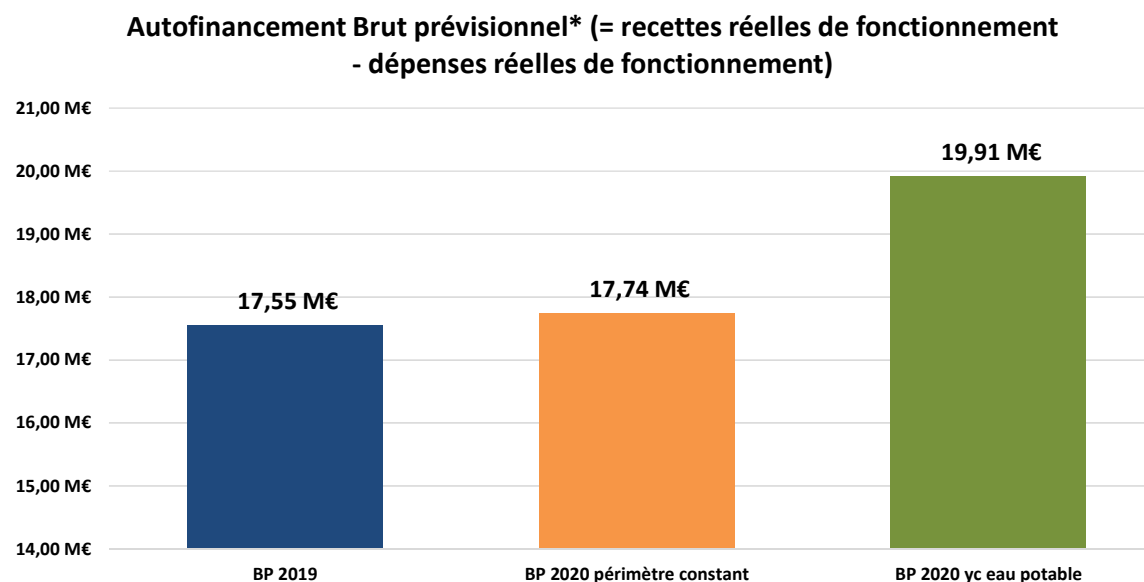
V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

VI. Un haut niveau d'investissement

VII. Emprunt d'équilibre : variable d'ajustement du budget

L'AUTOFINANCEMENT SE MAINTIENT À UN HAUT NIVEAU

- **A périmètre constant**, dans la mesure où la dynamique des recettes est légèrement supérieure à celle des dépenses (+1,39 M€ contre +1,2 M€), **l'autofinancement brut prévisionnel progresse au BP 2020 : 17,74 M€ contre 17,55 M€ au BP 2019.**
- **Cet autofinancement sera mobilisé pour rembourser le capital de la dette et financer une partie des dépenses d'investissement afin de limiter le recours à l'emprunt.**



** Budget général + budgets annexes avec les retraitements suivants :*

les produits des cessions (comptes 775 et 7015) ainsi que les charges à caractère général (chapitre 011) des deux budgets de ZAC gérés en comptabilité de stock sont retraités en section d'investissement pour le calcul de l'autofinancement brut prévisionnel.

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Situation financière au 31 décembre 2019

II. Vision consolidée du BP 2020

III. Des prévisions de recettes prudentes et réalistes

IV. Une évolution contenue des charges de fonctionnement

V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

VI. Un haut niveau d'investissement

VII. Emprunt d'équilibre : variable d'ajustement du budget

UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT

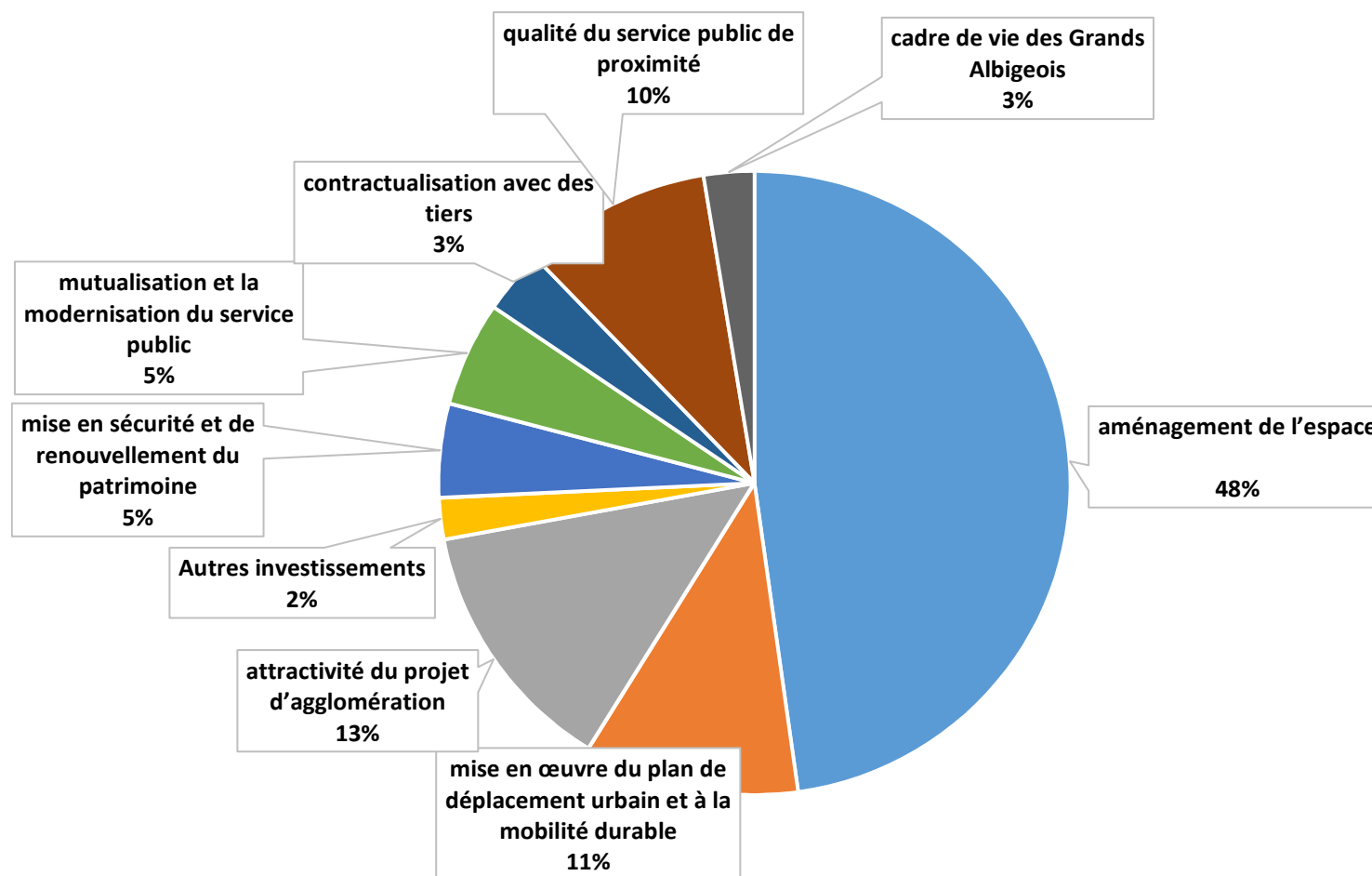
- **En 2018, la capacité d'autofinancement brute de la communauté d'agglomération représentait 201 € / habitant.** Pour comparaison, la capacité d'autofinancement brute des communautés d'agglomération était en moyenne de 73 € par habitant (*budget général – source DGFIP*).
- **C'est grâce à ce haut niveau d'autofinancement que l'agglomération a pu réaliser un effort d'investissement conséquent ces dernières années.** En 2018, les dépenses d'équipement par habitant de notre intercommunalité étaient supérieures de +58,5% à la moyenne des communautés d'agglomération (*budget général – source DGFIP*).
- **Tous budgets confondus, la communauté d'agglomération a investi sur son territoire 263,4 M€ depuis 2010, soit 29,3 M€ en moyenne par an (y compris ZAC).**
- La légère progression de l'autofinancement prévue au BP 2020 permettra **de conserver un niveau d'équipement très supérieur à celui des autres agglomérations.**
- **Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 40 319 205 € (34,1 M€ hors budget eau potable)* dont 24 566 969 € sur le budget général (23,14 M€ hors rocade et maîtrise d'ouvrage déléguée).**
- **Elles représentent environ 291 € / habitant sur le budget général et 477 € / habitant en consolidé sur l'ensemble des budgets.**

* *Dépenses réelles d'investissement + travaux en régie + aménagements des ZAC – remboursement de la dette – avances remboursables aux budgets annexes.*

INVESTIR POUR DÉVELOPPER LE TERRITOIRE

- **Les dépenses réelles d'investissement progressent d'environ 4 M€ par rapport au BP 2019.** Elle sont naturellement impactées par le transfert de la compétence eau potable. **A périmètre constant, le montant des investissements programmés au BP 2020 est comparable aux inscriptions du BP 2019.**
- **Notre agglomération confirme donc son ambition de générer sur son territoire une dynamique de développement en investissant dans des opérations qui s'inscrivent dans le droit fil du projet d'agglomération** et pour certaines dans la continuité d'actions déjà engagées.
- **Le BP 2020 d'investissement est marqué par :**
 - ✓ **Un volume conséquent de crédits (4 M€) mobilisés pour le développement économique** avec notamment la poursuite de l'aménagement de la zone de RIEUMAS et le lancement du concours d'architecte pour l'extension de l'hôtel d'entreprise s ;
 - ✓ **Un accroissement du budget consacré au renouvellement des réseaux d'eaux usées** (3 M€ contre 2 M€ par an précédemment) ;
 - ✓ **Par la reprise des crédits nécessaires à l'achèvement de la station de production d'eau potable mutualisée ;**
 - ✓ **Le maintien des enveloppes budgétaires dédiées à la voirie** (environ 10 M€) ;
 - ✓ **Le lancement d'un plan de modernisation des déchetteries du territoire ;**
 - ✓ **La poursuite du plan de renouvellement des bus en recherchant une plus grande sobriété énergétique** (acquisition de véhicules à hybridation légère) ;
 - ✓ **La montée en puissance des crédits prévus pour la mutualisation et la modernisation du service public local** (construction du centre technique Lebon).

SYNTHÈSE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT



LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

■ Les investissements contractualisés avec des tiers :

1 328 700 €

- ✓ Aménagement de la rocade (dont murs anti-bruit) : 1 000 000 € ;
- ✓ Aménagements de sécurité RN 88 (études) : 200 000 € ;
- ✓ Opération CPER institut universitaire Champollion : 128 700 € ;

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements liés aux objectifs d'attractivité du projet d'agglomération : 5 352 655 €**
 - ✓ Habitat - logement : 1 088 000 € (prêt 1^{ère} clef en Albigeois, habitat social, programme d'intérêt général du Département, programme de relogement dans le cadre du projet CANTEPAU DEMAÏN et diagnostics énergétiques) ;
 - ✓ Développement économique : 3 965 655 €, soit :
 - ✓ Innovation : 142 115 € ;
 - ✓ Extension hôtel d'entreprises : 691 540 € ;
 - ✓ Aménagements sur les zones d'activités : 2 472 000 € ;
 - ✓ Signalétique des zones d'activités : 60 000 € ;
 - ✓ Réserves foncières : 600 000 € ;
 - ✓ Déploiement réseau communautaire de fibre optique : 299 000 € ;

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements destinés à la mise en œuvre du plan de déplacement urbain et à la mobilité durable : 4 445 000 €**
 - ✓ Parc multimodal de Caussels (2^{ème} tranche) : 875 000 € ;
 - ✓ Parc de covoiturage de Rieumas : 768 000 € ;
 - ✓ Parc de covoiturage route de Castres (études) : 30 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain - étude gare multimodale (complément) : 10 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain – études 4^{ème} pont : 140 000 € ;
 - ✓ Aménagements déplacements doux et service vélo : 992 000 € ;
 - ✓ Plan de modernisation des bus : 930 000 € (3 autobus standards thermiques mild-hybrides) ;
 - ✓ Services aux usagers et équipements sur le réseau de transport urbain : 336 000 € ;
 - ✓ Parking Jean Jaurès : 20 000 € ;
 - ✓ Travaux prioritaires de mise en conformité du parking des temps modernes : 344 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements en faveur de l'aménagement de l'espace : 19 267 280 €**
 - ✓ Assainissement (hors pluvial) : 3 245 100 € ;
 - ✓ Eau potable : 6 198 000 € (dont 2,884 M€ pour la station de production d'eau potable et 2,374 M€ de travaux sur les réseaux) ;
 - ✓ Assainissement non collectif : 6 000 € ;
 - ✓ Travaux de voirie : 6 977 941 € (dont 377,16 K€ de travaux en régie) ;
 - ✓ Eclairage public : 1 991 239 € (dont 53 K€ de travaux en régie).
 - ✓ Travaux d'assainissement pluvial : 536 000 € ;
 - ✓ Bassins versants : 110 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal et poursuite des plans en cours d'instruction : 150 000 € ;
 - ✓ Aire d'accueil des gens du voyage (prescriptions du plan départemental) : 53 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements motivés par la recherche d'une meilleure sobriété énergétique : 106 300 €**
 - ✓ Eclairage LED équipements aquatiques : 5 300 € ;
 - ✓ Rénovation et amélioration des installations de chauffage des espaces aquatiques : 30 000 € ;
 - ✓ Eclairage LED médiathèques : 50 000 € ;
 - ✓ Isolation chenil : 21 000 €.
- **Le contrat de transition écologique signé le 18 décembre dernier prévoit la mise en place d'un budget participatif** afin de sélectionner des projets en faveur de la transition écologique. Le montant et les modalités de mise en œuvre de ce budget participatif seront définis dans le courant de l'année 2020 dans le cadre d'une décision modificative au budget primitif 2020.
- **De plus, les problématiques environnementales sont intégrées dans les différents investissements programmés par l'agglomération.** A titre d'illustration, voici quelques exemples d'opérations inscrites au BP 2020 :
 - ✓ Parc de covoiturage de Rieumas : expérimentation de la complémentarité entre un éclairage solaire autonome et un revêtement béton luminescent ;
 - ✓ Parc multimodal de Caussels : création d'un bassin paysager de rétention des eaux pluviales ;
 - ✓ Création voie D Rieumas : aménagements paysagers et cheminements sécurisés ;
 - ✓ Parking ZA Innoprod : création d'un parking en revêtement végétalisé avec ombrières photovoltaïques.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements pour le cadre de vie des Grands Albigeois : 1 040 326 €**
 - ✓ Equipements aquatiques (Atlantis) : 540 180 € (dont vestiaires du personnel, équipements de sécurité, études programmation Atlantis 2030) ;
 - ✓ Equipements culturels (médiathèques) : 500 146 € (dont accessibilité handicapés, rénovation réseaux de chaleur, équipements).
- **Les investissements en faveur de la qualité du service public de proximité : 3 864 800 €**
 - ✓ Gestion des déchets (remplacement de bennes, programme de conteneurs enterrés, ...) et propreté urbaine : 1 252 800 € ;
 - ✓ Programme de réhabilitation et modernisation des déchetteries : 2 600 000 € (déchetterie de Gaillaguès, rénovation de Ranteil et réfection voirie d'accès de Ranteil) ;
 - ✓ Chenil : 12 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements de mise en sécurité et de renouvellement du patrimoine et des services communautaires : 1 962 950 €**
 - ✓ Renouvellement des véhicules de collecte des ordures ménagères et de la propreté urbaine : 1 014 000 € ;
 - ✓ Renouvellement des véhicules de la régie voirie et de l'éclairage public : 350 000 € ;
 - ✓ Renouvellement du parc automobile et grosses réparations : 50 500 € ;
 - ✓ 548 450 € pour diverses interventions, dont l'accessibilité des bâtiments publics, le renouvellement des équipements informatiques et les travaux de mise aux normes des bâtiments.
- **Les investissements pour la mutualisation et la modernisation du service public : 2 188 533 €**
 - ✓ Déploiement du projet de « e-administration » et communication numérique : 80 000 € ;
 - ✓ Centre technique Lebon : 2 078 533 €. 792 212 € sur le budget général (Parc auto communautaire, DSI) et 1 286 321 € sur le budget annexe des transports urbains ;
 - ✓ Déploiement téléphonie sur réseau NTIC : 30 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements en matière de cohésion sociale : 305 061 €**

- ✓ Projet Cantepau demain : 305 061 €.

- **Les autres investissements : 457 600 €**

- ✓ Opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée, donnant lieu à un remboursement intégral : 452 600 € (dont 230 K€ pour le centre urbain de Saint-Juéry) ;
- ✓ Subventions d'équipement aux syndicats : 5 000 €.

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Situation financière au 31 décembre 2019

II. Vision consolidée du BP 2020

III. Des prévisions de recettes prudentes et réalistes

IV. Une évolution contenue des charges de fonctionnement

V. Un autofinancement qui se maintient à un niveau élevé

VI. Un haut niveau d'investissement

VII. Emprunt d'équilibre : variable d'ajustement du budget

UN DÉSENDETTEMENT QUI SE POURSUIT

- **Au 31 décembre 2019, l'encours de dette consolidé (budget général + budgets annexes) de l'agglomération s'élève à 78,51 M€ :** 47,27 M€ sur le budget principal (dont 14,2 M€ de dette récupérable voirie), 2,02 M€ sur le budget annexe transports urbains, 29,22 M€ sur le budget annexe assainissement collectif et 0,006 M€ sur le budget annexe parking des temps modernes.
- Par ailleurs, le budget général a accordé des avances remboursables aux budgets annexes photovoltaïque (280 273,97 €), ZAC Innoprod (3 258 950 €) et ZAC Rieumas (442 000 €).
- **En 2019, l'agglomération a poursuivi son désendettement.** Son encours de dette s'est réduit de 2,5 M€. **Entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2019, la dette de l'agglomération a diminué de 28,66 M€, soit une baisse moyenne de 5,05% par an.**
- **Ce désendettement permet une baisse importante de notre annuité de dette.**
- **Le coût moyen pondéré de la dette est de 3,60%.** La durée de vie résiduelle moyenne est de 11 ans et 11 mois.
- **78,81% de l'encours de dette est positionné sur des taux fixes classiques.**
- **Aucun emprunt toxique n'est présent dans l'encours de l'agglomération.**
- **3 emprunts ont été souscrits en fin d'année 2019 :** 1,4 M€ sur le budget assainissement collectif, 0,5 M€ sur le budget annexe transports urbains et 0,36 M€ sur le budget annexe parking des temps modernes. **Ces prêts ont été reportés sur l'exercice 2020 et mobilisés le 6 janvier dernier.**

ENCOURS DE DETTE TRANSFÉRÉ BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

- Suite au transfert de la compétence eau potable, les communes d'Albi, Arthès, Lescure et Saint-Juéry **ont transféré 13,7 M€ d'encours de dette à l'agglomération.**
- **La situation financière consolidée des 4 régies municipales est saine** avec un encours de dette qui représentait **2,3 années d'autofinancement brut en 2018.**
- A autofinancement constant, **la capacité de désendettement resterait bien positionnée en 2019 et s'établirait à environ 4 années d'autofinancement brut.**

en K€	Capital Restant Dû (CRD)				
	Albi	Arthès	Lescure	Saint-Juéry	TOTAL
CRD au 31/12/2018 (1)	6 328	813	198	483	7 822
Emprunts nouveaux 2019 (2)	5 000	0	750	1 160	6 910
Remboursement de capital 2019 (3)	912	29	20	39	999
CRD au 31/12/2019 = (1) + (2) - (3)	10 416	784	928	1 604	13 733

UN EMPRUNT D'ÉQUILIBRE QUI SERA RÉAJUSTÉ AU MOMENT DE LA REPRISE DES RÉSULTATS 2019

- L'emprunt d'équilibre du budget primitif 2020 consolidé s'élève à **21,36 M€** (16,72 M€ hors budget annexe eau potable).
- Il s'agit de la variable d'ajustement du budget primitif. **Il sera réduit lors de la reprise des résultats du compte administratif 2019 au moment du vote des budgets supplémentaires 2020.**
- L'objectif est de poursuivre le désendettement de la collectivité en 2020.
- En 2020, les remboursements d'emprunts inscrits au BP s'élèvent à **9,55 M€** (ensemble des budgets), dont 990 K€ de provision pour le remboursement in fine de l'émission obligatoire groupée réalisée en 2012.

Emprunts d'équilibre par budget

Budgets	BP 2020
Budget général	9 555 314,86 €
Budget transports urbains	1 869 208,85 €
Budget assainissement collectif	2 458 560,34 €
Budget zones d'activité	0,00 €
Budget assainissement non collectif	0,00 €
Budget parking	338 000,00 €
Budget photovoltaïque	0,00 €
Budget ZAC Innoprod	344 000,00 €
Budget ZAC RIEUMAS	1 444 468,00 €
Budget Immobilier Innoprod	706 215,00 €
Budget Eau Potable	4 642 228,15 €
Total	21 357 995,20 €

CONCLUSION

- **Le BP 2020 a été construit dans un contexte réglementaire incertain (incertitude sur l'évolution de nos ressources fiscales et sur l'éligibilité au FPIC notamment) qui nous oblige à un pilotage très strict de nos dépenses.** Tous budgets confondus, les opérations réelles (celles donnant lieu à mouvements de trésorerie) s'élèvent à 117,93 M€ : 68,76 M€ en fonctionnement et 49,17 M€ en investissement.
- **Le BP 2020 repose sur plusieurs piliers qui sont les axes de notre stratégie financière depuis plusieurs années :**
 - ✓ **Une croissance de nos dépenses de fonctionnement contenue au plus juste : +2% (+1,2 M€ à périmètre constant).** Cette dernière est cohérente avec l'évolution de nos produits de fonctionnement, ce qui nous permet de conserver un autofinancement élevé : **17,74 M€ à périmètre constant contre 17,55 M€ au BP 2019.**
 - ✓ **Une fiscalité inchangée (y compris TEOM),** avec des hypothèses de croissance de recettes prudentes et réalistes. **Hors produits des cessions, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +1,86% (+1,39 M€ à périmètre constant).**
 - ✓ **Un effort d'équipement qui restera très supérieur à la moyenne des agglomérations.** Les opérations d'investissement programmées au BP 2020 s'élèvent à 40,32 M€ (3,12 M€ hors eau potable), soit 477 € / habitant (404 € / habitant hors eau potable).
 - ✓ **Un emprunt d'équilibre qui est la variable d'ajustement du budget et qui sera réduit lors de la reprise des résultats du compte administratif 2019. L'objectif est de poursuivre en 2020 notre désendettement.**



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 28/02/2020

Reçu en préfecture le 28/02/2020

Affiché le 28/02/2020

ID : 081-248100737-20200211-BP2020_009ANNEX-BF

SLOW

Liste des abréviations

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **CEE : certificats d'économies d'énergie**
- **CFE : cotisation foncière des entreprises**
- **CIF : coefficient d'intégration fiscale**
- **CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
- **DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle**
- **DGF : dotation globale de fonctionnement**
- **FB : foncier bâti**
- **FNB : foncier non bâti**
- **FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources**
- **IFER : impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau**
- **LFI : loi de finances initiale**
- **LPFP : loi de programmation des finances publiques**

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **NOTRe : nouvelle organisation territoriale de la République (loi du 7 août 2015)**
- **TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales**
- **TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères**
- **TEPCV : territoire à énergie positive pour la croissance verte**
- **TH : taxe d'habitation**
- **TVA : taxe sur la valeur ajoutée**
- **VT : versement transport**
- **RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**
- **ZA : zones d'activités**